



## Procès-verbal Conseil Municipal du 10 avril 2019

Séance du 10-04-2019  
Convocations et affichage du 04-04-2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

**Présents** : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric (arrivé au point 1), ECK Julien, HUS Christian, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

### **Absents excusés** :

Monsieur FERRIER Rodolphe pouvoir à Monsieur BUTAUD Daniel.  
Monsieur LUNEL Romain pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BLOINO Didier.

### **0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2018.**

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, ECK, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

### **1- Adoption du Compte Administratif 2018 de la Commune.**

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame DE PAIX DE CŒUR. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat 2018 se construit de la manière suivante :

#### **Section d'investissement** :

- Recettes de l'exercice:	663 874.39
- Dépenses de l'exercice :	638 288.62
- Capacité de financement 2018 :	25 585.77
- Besoin de financement 2017 :	61 978.86

- Transfert Intégration résultat SIVU	13 222.77
- <b>Besoin de financement cumulé :</b>	<b>23 170.32</b>

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	1 489 802.33
- Dépenses de l'exercice :	800 818.69
- Résultat de l'exercice :	688 983.64
- Résultat 2017 disponible :	1 295 582.25
- Transfert Intégration résultat SIVU	-680.63
- <b>Résultat cumulé :</b>	<b>1 983 885.26</b>

Monsieur ECK va voter contre le compte administratif car comme chaque année la commune fait des reports d'excédents excessifs et successifs. Les projets de l'an dernier n'ont pas été entièrement réalisés, notamment ceux concernant la Plaine des Jeux.

Monsieur ECK précise qu'il faut réduire les recettes et dépenser plus. Notamment diminuer les prix de la cantine, abonder des subventions plus importantes aux associations. D'autre part il déplore l'état d'entretien de la commune notamment l'état des trottoirs.

Madame DE PAIX DE CŒUR répond que c'est de l'argent public et que l'on ne peut pas le dépenser n'importe comment.

En ce qui concerne le prix de la cantine le syndicat scolaire est géré par deux communes, qui ont des budgets très différents.

Monsieur PICAUD est du même avis que Monsieur ECK, la commune de Montereau sur le Jard au vu de son budget devrait aider les familles pour payer moins cher les tarifs de la cantine.

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, PICAUD, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Contre : 3-

Mme FOUCHER, MM ECK, SEMAM.

Madame DE PAIX DE CŒUR propose à l'assemblée de présenter et voter le compte administratif du Service de l'Eau prévu dans l'ordre du jour au point 6. Le Conseil Municipal accepte.

**6- Adoption du Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau.**

Le résultat 2018 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	29 853.00
- Dépenses de l'exercice :	18 303.28
- Résultat de l'exercice :	11 549.72
- Capacité de financement 2017 :	363 808.20
- <u>Capacité de financement cumulé :</u>	<u>375 357.92</u>

### Section d'exploitation :

- Produits de l'exercice :	36 895.16
- Charges de l'exercice :	32 925.00
- Résultat de l'exercice :	3 970.16
- Capacité de financement 2017 :	1 383.52
- Résultat cumulé :	5 353.68
<u>Résultat de clôture :</u>	380 711.60

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **2- Adoption du Compte de Gestion 2018 de la Commune.**

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2018 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

### **3- Affectation du résultat 2018 de la Commune.**

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 406 199.57 € au compte 1068 et 1 577 685.69 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 12-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, HUS, PICAUD, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Contre : 1-

M. ECK

Abstention : 1-

M. SEMAM

#### **4- Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune.**

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 2 977 431.69 € en section de fonctionnement et à 1 769 883.65 € en section d'investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la commune, il comporte des opérations majeures :

Inscrites en investissement :

- Mise en place de la vidéo-protection (250 000 €)
- Rénovation des fenêtres de l'école Jacqueline Auriol (120 000 €)
- Enfouissement des réseaux rue du Lavoir (61 712 €)
- Réfection totale de la fontaine (50 000 €)
- Achat d'un camion (40 000€)

L'annuité de la dette 2019 s'élève à 33 390 € dont 28 000 € de capital remboursé et 5 390 € d'intérêts.

Monsieur ECK note que comme l'an dernier il y a une liste importante de projets d'investissement et que tout ceci ne sera pas réalisé dans sa totalité.

Le montant du budget de la vidéo-protection lui paraît colossal. Il est selon lui surestimé. Il préconise de faire un référendum auprès de la population afin d'avoir leur ressenti.

Monsieur HUS lui répond que dans ce montant il y a également toutes les dépenses annexes à savoir toutes les arrivées d'électricité, les tranchées etc..

Monsieur HUS précise que dans le projet de vidéo-protection fera l'objet d'une réunion publique.

Un échange s'instaure entre Messieurs ECK, HUS, SEMAM et Madame FOUCHER sur la vidéo-protection et les problèmes rencontrés à la Plaine des Jeux du Jard.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Contre : 1-

M. ECK

#### **5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.**

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Abstention : 1-

M. ECK

## **7- Adoption du Compte de Gestion 2018 du Service de l'Eau.**

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2018 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

## **8- Affectation du résultat 2018 du Service de l'Eau.**

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 375 357.92 € au compte 001 de la section d'investissement et 5 353.68 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

## **9- Adoption du Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau.**

Le budget 2019 du Service de l'Eau s'équilibre à 36 881.68 € en exploitation et en investissement à 405 210.92 €.

La subvention du budget de la Commune s'élève à 29 500 €.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, HUS, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

## **10- Subventions aux associations pour 2019.**

Après examen de tous les dossiers présentés par les associations, le montant inscrit au budget primitif 2019 est de 32 900 €, dont voici le détail :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2019</b>
ADPEVM	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	400 €
ASCMJ	5 000 €
ASCV	5 000 €
ASSOC. ECOLE AURIOL	2 000 €
COMITE DES FETES	15 000 €
M.A.M.V.	5 000 €

Monsieur SEMAM Fayçal ne prend pas part au vote.

Monsieur SEMAM demande à Monsieur HUS s'il y a une grille de critères d'attribution concernant le montant alloué aux subventions et si une délibération existe.

Monsieur HUS lui répond qu'il n'y a pas de grille de critères ni de délibération et que cela est fixé par rapport à l'antériorité des budgets.

Monsieur ECK indique que le montant attribué aux associations n'est pas assez important.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, HUS, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

Abstention : 3-

Mme FOUCHER, MM ECK, PICAUD.

### **11- Adoption de la convention d'utilisation des équipements municipaux avec l'association sportive et culturelle de Montereau sur le Jard (ASCMJ).**

Afin de définir les modalités d'utilisation des équipements municipaux avec l'ASCMJ, il y a lieu d'adopter une convention. Monsieur SEMAM Fayçal ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'adopter cette convention.

Pour : 13-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, ECK, HUS, PICAUD, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

### **12- Décisions du maire.**

N° 18-05 du 19/12/2018 : Attribution du marché relatif « aux prestations de maintenance et de réparation de l'éclairage public de la commune ».

Le marché relatif « aux prestations de maintenance et de réparation de l'éclairage public de la commune » est attribué à la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Ile de France sise 14-16 rue Gustave Eiffel- 91100 CORBEIL ESSONNES, représentée par M. BIENIK Fabrice.

Les prestations seront rémunérées par application des prix figurant au BPU, sans minimum et avec un maximum de 80 000€ HT pendant toute la durée du marché soit 20 000€ HT annuel. Le marché est conclu pour une période initiale d'une année à compter de la date de notification et pourra être reconduit, expressément, 3 fois par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

N° 19-01 du 03/01/2019 : Attribution du marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du château d'eau de Montereau sur le Jard.

Considérant la nécessité pour la commune de se faire assister d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux de réhabilitation du château d'eau de la commune.

Le marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du château d'eau de la commune est attribué au CABINET MERLIN sis 6 rue Grolee 69289 LYON Cédex02, dont le Président Directeur Général est Monsieur MERLIN Pierre.

Le montant du marché est arrêté à la somme de 16 533.50 € HT. La dépense est inscrite au budget du Service de l'Eau au chapitre afférent.

N° 19-02 du 03/01/2019 : Attribution du contrat de conseil et d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol liées à la législation de l'urbanisme.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de conseils et d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol liées à la législation de l'urbanisme.

Le contrat de conseils et d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol liées à la législation de l'urbanisme est attribué à URBANENCE sise 86 Rue Paul Vaillant Couturier 92230 GENNEVILLIERS, dont M. CHELALA Jean Gabriel est le gérant.

Hors dossiers soumis à étude d'impact ou Enquête Publique, qui seront facturés dans le cadre d'une mission conseil.

Les montants s'entendent Hors Taxes :

<b>CERTIFICAT D'URBANISME</b>	Modèle Arrêté
Informatif	25,00 €
Opérationnel	60,00 €

<b>DECLARATION PREALABLE/PERMIS DE CONSTRUIRE/DEMOLIR</b>	Modèle Arrêté
Surface de plancher entre 0 et 39 m <sup>2</sup> Y compris : Piscine, modification façade, toiture, clôture, mur, pylônes, terrasse, changement de destination	115,00 €
Surface de plancher entre 40 et 150 m <sup>2</sup>	190,00 €
Surface de plancher entre 150 m <sup>2</sup> et 500 m <sup>2</sup>	250,00 €
Surface de plancher entre 500 m <sup>2</sup> et 1000 m <sup>2</sup>	300,00 €
Surface de plancher + de 1000 m <sup>2</sup>	500,00 €
Conformité sans recollement	190,00 €

<b>DIVISION / AMENAGEMENT</b>	Modèle Arrêté
Déclaration Préalable pour division de 0 à 5 lots	90,00 €
Permis d'Aménager de 0 à 10 lots	180,00 €
Permis d'Aménager de 10 à 30 lots	250,00 €
Permis d'Aménager de plus de 30 lots	500,00 €

<b>ERP</b>	Modèle Arrêté
Autorisation Travaux instruite isolement ou dans le cadre d'un permis de construire	80,00 €

Les réunions ou rendez-vous en mairie seront rémunérés sur la base de 380€ HT.

Le présent contrat est passé à concurrence d'un montant plafond annuel de 25 000€ HT.

Le présent contrat est établi pour une durée d'un an, à compter de sa signature. Il peut être résilié soit de plein droit à son échéance, soit par décision de la personne responsable.

N° 19-03 du 14/01/2019 : Adoption de la convention pour le contrôle et la maintenance des poteaux et bouches d'incendie de la commune.

Considérant la nécessité pour la commune d'assurer le contrôle technique et la maintenance des poteaux et des bouches d'incendie.

La convention pour le contrôle et la maintenance des poteaux et bouches d'incendie de la commune est adoptée avec la société des Eaux de Melun sise 198 rue Foch-ZI de Vaux le Pénil 77005 MELUN Cédex représentée par Monsieur David AUDUBERTEAU, Directeur du Territoire de Seine-et-Marne.

La rémunération annuelle forfaitaire P dont la valeur de base au 1/11/2018 est égale à :  $P = 80\text{€ HT}$  par poteau ou bouche incendie, est établie en fonction du nombre d'appareils existants à la date de la visite annuelle. Elle sera révisée annuellement. La présente convention prend effet à compter du 15 janvier 2019. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

N° 19-04 du 24/01/2019 : Attribution d'un marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) relatif aux travaux de réhabilitation du château d'eau de Montereau sur le Jard.

Le marché de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) relatif aux travaux de réhabilitation du château d'eau est attribué à la SARL ARC 77 sise 18 bis rue de la Mare aux Loups – 77230 DORMELLES, dont la co-gérante est Madame DELUSSU Monique.

Le montant du marché est arrêté à la somme de 2 851.50€ HT. La dépense est inscrite au budget du Service de l'Eau.

### **13- Questions diverses.**

Monsieur SEMAM informe l'assemblée qu'il a été alerté par un administré qu'il y a eu une attaque entre deux chiens. Il demande à ce que la mairie intervienne car ce n'est pas la première fois que ce chien attaque. Les propriétaires ne respectent pas la loi, le chien n'était pas muselé.

Monsieur HUS lui répond qu'effectivement il a été alerté par ce fait et qu'il a demandé à l'administré un courrier afin d'intervenir auprès de la préfecture. A ce jour il n'a reçu aucun courrier. Pour rappel, ce chien a déjà mordu une personne et une information a été faite par la mairie auprès des services préfectoraux et vétérinaires. Une enquête a été diligentée par les services vétérinaires puis l'animal a fait l'objet d'évaluation comportementale.

Monsieur HUS indique qu'à chaque parution du journal communal « la gazette », il y a un rappel des bonnes règles de conduite à tenir par les propriétaires de chiens.

Une discussion s'instaure entre Messieurs ECK, SEMAM et Madame FOUCHER concernant la Plaine des Jeux du Jard qui d'après eux nécessiterait des travaux de sécurisation et de remise en état (terrain de foot, terrain de tennis...). Monsieur HUS précise que la Plaine des Jeux fait l'objet d'une vérification annuelle de la part d'un organisme agréé.

Madame FOUCHER signale l'existence d'un tas de détritus brûlés sous le préau de la Plaine des Jeux. Monsieur HUS indique qu'il déplore ces actes d'incivilité. La mise en place d'un dispositif de vidéo protection devrait permettre de réduire ce genre de méfaits.

Monsieur CHASSIGNET signale la détérioration d'un bac à fleurs rue de Bussy, vraisemblablement par un véhicule dont le propriétaire ne s'est pas fait connaître. Monsieur HUS indique qu'une plainte a été déposée.

Madame FOUCHER demande s'il est prévu un aménagement du trottoir rue des 4 Pommiers à Aubigny. Monsieur HUS indique qu'il n'y a actuellement pas de projet d'aménagement de ce lieu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures 20.